

Politique

Numéro : 5801
Titre : **Préparation à l'urgence**
Section : Santé et sécurité
Autorité : 1^{er} vice-président – Secrétariat général
Responsable opérationnel : Directeur – Ressources humaines et des relations de travail
Entrée en vigueur : 2013-03-28
Dernière révision : 2014-05-13



1.0 PRINCIPE DIRECTEUR

La sécurité des étudiants, des membres du personnel et des visiteurs font partie intégrante des activités du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). Le Plan de mesures d'urgence permet d'assurer une intervention appropriée en cas de sinistre ou de crise, de réduire au minimum les conséquences d'un sinistre ou d'une crise, et de satisfaire aux lois et aux règlements applicables.

2.0 OBJET

S.O.

3.0 CHAMP D'APPLICATION

S.O.

4.0 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Plan de mesures d'urgence comprend des renseignements pour assurer un accès rapide à de l'information critique lors de situations d'urgence et ainsi intervenir rapidement et efficacement en situations d'urgence, tout en assurant la sécurité des étudiants et des membres du personnel.

Le Plan de mesures d'urgence doit être connu de tous les membres du personnel du CCNB.

Le Plan de mesures d'urgence doit satisfaire aux exigences et aux règlements stipulés dans la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, la *Loi sur les mesures d'urgence* et la *Loi sur la prévention des incendies*.

La Direction des ressources humaines et des relations de travail ainsi que les directeurs de campus sont responsables du respect de cette politique. Les chefs de services sont responsables d'implanter le Plan de mesures d'urgence à leur établissement et de participer à sa mise à jour annuellement.

5.0 DÉFINITIONS

S.O.

6.0 MISE EN OEUVRE

S.O.

7.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

S.O.

8.0 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements concernant cette politique, prière de vous adresser à la conseillère en ressources humaines responsable du dossier de la reconnaissance du personnel.

9.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (interne ou externe/public)

N°	Nom du document	Type	Autorité/ Responsable opérationnel	Date de révision
5801.1033F	Consignes en cas d'urgence (dépliant)	Guide/Norme	Directeur Ressources humaines et des relations de travail	2013-10-04
5801.1033A	Emergency procedures	Guide/Norme	Directeur Ressources humaines et des relations de travail	2014-09-18
5801.1033F	Contenir la crise – Guide de gestion des mesures d'urgence	Guide/Norme	Directeur Ressources humaines et des relations de travail	2013-05-01
5801.1035	Plan de mesures d'urgence	Guide/Norme	Directeur Ressources humaines et des relations de travail	2015-05-28
5801.2075	Rapport d'alerte à la bombe	Formulaire/Gabarit	Directeur Ressources humaines et des relations de travail	2013-09-09

Note : Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.